

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 Mai 2016

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 33

Présents : 22

Date de la convocation : 18/05/2016

Présents : M. ANDRE Dominique, Mme BLOSSE Anne, M. BONNE Gilles, Mme CUNY Marielle, M. EYMARD Philippe, M. GARION Eric, M. GEORGES Jean Michel, Mme GRIMILLOT Patricia, M. HACH Sébastien, M. HUC André, M. JACQUIN Alain, M. LA VAULLEE Henri, M. LAGARDE Daniel, M. LAPOIRIE André, Mme LEMARQUIS Christine, M. LEROY Philippe, Mme MARCOT Véronique, M. MAROT Joël, M. NOEL Philippe, M. PICOCHÉ François, M. SALVADOR Victorio, M. THOMAS Jean-Louis.

Pour information :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ALEXANDRE René à M. LAPOIRIE André, Mme BARTH Joëlle à M. LEROY Philippe, Mme BONNAVENTURE Corine à Mme MARCOT Véronique, M. COLIN Roger à M. HACH Sébastien, M. GEORGES Patrick à M. MAROT Joël, Mme GEROME Nadine à M. EYMARD Philippe, Mme KELLER Laure à M. NOEL Philippe, Mme MOTSCH Suzanne à M. GEORGES Jean Michel, M. PERRIN David à Mme CUNY Marielle, Mme VAUTRIN-ROLLOT Andrée à M. LAGARDE Daniel,
Excusé(s) : Mme CERVONI Anélène.

Invité(s) : M. PAGELOT Dominique.

Le mercredi 25 Mai 2016 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de POUXEUX sous la présidence de EYMARD Philippe, Président.

M. LAGARDE Daniel a été nommé secrétaire de séance.

Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil Communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de POUXEUX pour son accueil.

Objet des délibérations

1. ATELIER BOIS – Lot Aspiration : choix du prestataire
2. ASSAINISSEMENT - STEP Pouxoux : Acquisition de terrains
3. PERIMETRE : Avis de la C2VRM
4. VOIRIE : Délaissé D434
5. CRECHE - Les Loupiots : Convention de déneigement
6. CRECHE - les P'tits Crocos : Convention de déneigement et entretien des espaces verts
7. ATELIER BOIS : convention de déneigement
8. MSAP - Xertigny : Renouvellement du bail
9. INFORMATIONS : Aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)
10. INFORMATIONS : Organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM
11. INFORMATIONS : Divers
12. PROCHAIN CONSEIL : Date et lieu

Documents remis aux délégués : Sans objet

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :

- **PETITE ENFANCE** : Adhésion à la Ludothèque
- **MOTION** : Soutien au projet « Pôle socio-culturel » de Arches

L'ajout de ces deux points à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. PETITE ENFANCE : Adhésion à la Ludothèque

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adhérer à l'association à la Ludothèque de Remiremont, autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion et s'engage à verser la cotisation annuelle de 65€.

2. MOTION : Soutien au projet « Pôle socio-culturel » de Arches

La Commune d'Arches souhaite renforcer le lien social et développer le volet culturel au sein de la Commune et du proche Territoire. Le projet de restructuration de l'ancienne Mairie en Pôle socio-culturel s'est imposé naturellement. Son implantation au cœur de la Commune en fait un lieu privilégié.

Estimation financière des travaux : 450 000 € HT

Considérant l'intérêt intercommunal de ce projet, la commune d'Arches sollicite le soutien de la C2VRM pour ce projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire soutient le projet de Pôle socio-culturel de la commune d'Arches.

3. ATELIER BOIS – Fourniture et installation de l'Aspiration : Choix du prestataire

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire retient l'offre de la société CORAL INGENIERIE (38) pour la fourniture et l'installation de l'aspiration de l'atelier bois pour un montant de 103 000 € HT et autorise le Président à signer le marché correspondant, ainsi que les avenants à ce marché d'un montant maximum de 5% du montant initial.

4. ASSAINISSEMENT - STEP Pouxoux : Acquisition de terrains

Compte tenu de la proposition de l'Etat, propriétaire de superficies adjacentes de faible teneur et de la cohérence des lieux, il est proposé d'acquérir deux terrains supplémentaires.

L'ensemble compte 2 parcelles d'un total de 52 m² et pour un montant de 16€ (hors frais d'acquisition estimé à 15€). Ces terrains appartiennent à l'Etat. Par ailleurs, il n'y aura pas de frais de notaire : la DGFIP se charge de la rédaction des actes administratifs. L'assemblée n'a pas de remarque particulière à apporter.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DECIDE** de se porter acquéreur de deux parcelles de terrain supplémentaires, propriété de l'Etat, situées au lieu-dit de La Baudouotte à Pouxoux, référencés AI84 et AI98
- **CHARGE** le Président de faire dresser les actes relatifs à cette opération,
- **DONNE** pouvoir au Président pour définir les modalités d'acquisition des terrains pour un montant de **16€**,
- **DECIDE** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur, et que l'acte sera rédigé directement par les services de l'Etat
- **AUTORISE** le Président à signer les actes correspondants,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget assainissement opération 92.

5. PERIMETRE : Avis de la C2VRM

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie dans sa nouvelle composition afin de présenter le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale des Vosges. Monsieur Le Préfet nous demande de nous prononcer sur les projets de modifications. Il est proposé au conseil d'accepter la proposition de Monsieur le Préfet qui consiste à la fusion :

- de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,
- de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle,
- de la Communauté de Communes du Val de Vôge à l'exception de la commune de Grandrupt de Bains,
- avec extension aux communes de Brantigny, Chamagne, Charmes, Damas-aux-Bois, Essegney, Florémont, Hadigny les Verrières, Haillainville, Langley, Moriville, Portieux, Rehaincourt, Rugney, Socourt, Ubexy, Vincey issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle,
- avec extension à la commune de Charmois l'Orgueilleux issue de la Communauté de Communes du secteur de Dompierre,
- avec extension aux communes de Dompierre, Padoux, Sercoeur issues de la Communauté de Communes de Bruyères, vallons des Vosges.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité avec 1 CONTRE (M. Jean-Louis THOMAS) émet un avis favorable à l'arrêté n°1200/2016 du 3 mai 2016 relatif au projet de périmètre de la future communauté d'agglomération d'Epinal.

6. VOIRIE : Délaissé D434

Le Président rappelle la décision de passer en route intercommunale la voirie qui va de la RD434 au site des anciennes tréfileries. Une partie de cette voirie appartient au Département des Vosges : il s'agit de délibérer pour récupérer cette partie de voirie d'une longueur de 380 m d'une largeur d'environ 6m.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de récupérer le délaissé de la RD434, sous réserve de la réfection par le Département du pont pour l'incorporer dans le domaine public de la voirie intercommunale et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce transfert de voirie.

7. CRECHE - Les Loupiots : Convention de déneigement à titre gratuit

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de conventionner avec la commune de Dinozé pour le déneigement de la crèche les Loupiots et autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

8. CRECHE - les P'tits Crocos : Convention de déneigement et entretien des espaces verts à titre gratuit

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de conventionner avec la commune de Xertigny pour le déneigement et l'entretien des espaces verts de la crèche les P'tits Crocos et autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette demande.

9. ATELIER BOIS : Convention de déneigement

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte de conventionner avec la commune de Xertigny pour le déneigement de l'atelier bois et de la route intercommunale de la RD434 au site des anciennes tréfileries et autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette demande.

10. MSAP - Xertigny : Renouvellement du bail

Le Président rappelle le bail précédent signé en novembre 2009. Il est proposé de le renouveler avec la Mairie de Xertigny pour les 3 ans à venir, avec tacite reconduction annuelle.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à renouveler le bail avec la commune de Xertigny pour la Maison des Services Au Public.

11. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégations au Président)

Néant

12. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

Le Président donne la parole aux représentants de la C2VRM au sein d'organismes intercommunaux auxquels adhère la C2VRM.

13. Informations diverses

Le Président fait le point sur les réunions passées et à venir.

14. Date et lieu du prochain conseil

Raon aux bois le 29/06/2016

La séance est levée à 22:15

Le Secrétaire
M. LAGARDE Daniel

Le Président
Philippe EYMARD